



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 janvier 2015

Original : français

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale consacrée au thème  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Déclaration présentée par SOS Éducation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Dans les pays du tiers monde, la femme constitue un maillon essentiel du processus de développement. Cependant elle demeure encore réduite à son état de femme.

En Afrique et surtout dans mon pays, la Côte d'Ivoire, les combats entrepris par les organisations des droits de l'homme et de la femme ainsi que par les associations de femmes ont contribué à obtenir des avancées sur le respect des droits de la femme. Ainsi, aujourd'hui, même s'il reste encore des efforts à faire, il y a une nette amélioration. Les femmes occupent des postes administratifs (directeur, secrétaire, infirmière, préfet, sous-préfet, etc.), des postes politiques (maire, président, député, conseil général, etc.).

Les autorités ivoiriennes ont également pris des lois qui renforcent l'égalité des sexes, le recrutement de plus de femmes dans la fonction publique, l'augmentation du smic, la lutte contre l'esclavage et la maltraitance des femmes, la lutte contre les grossesses précoces en milieu scolaire, lutte contre les mariages forcés, etc.

Cependant, ces efforts sont encore insuffisants car à peine 30 % de femmes occupent des postes de responsabilité dans l'administration publique et dans la politique.

En plus, les causes traditionnelles sont un véritable obstacle au respect des droits de la femme. Au village, l'illettrisme et la tradition constituent l'une des raisons du non-respect des droits de la femme. Ces villageois ignorent l'importance des droits de la femme dans leur communauté. C'est pourquoi nous exhortons les gouvernements à mettre l'accent sur la répression des violations et la sensibilisation. Autorités locales, députés, maires, les ONG des droits de l'homme et de la femme doivent être tous impliqués pour mieux faire appréhender et comprendre aux parents l'importance et les avantages du respect des droits de la femme.

À côté de ces démarches, les gouvernants doivent lutter contre la pauvreté qui touche les femmes par le financement des activités génératrices de revenus. Ceci permettra aux femmes d'être indépendantes des hommes, de se nourrir et nourrir leur famille, de faire face à leurs propres besoins sans solliciter les hommes. C'est à ce prix qu'elles pourront bénéficier du respect qu'elles méritent.

Pour terminer, nous voudrions adresser nos remerciements aux ONG et à tous ceux qui œuvrent pour le rétablissement de la dignité de la femme.

Merci.

---